

Demande de catégorisation en relation avec la couverture du réseau national intégré de radiocommunication à l'intérieur de bâtiments dans le contexte d'un avis du SNSFP

Description sommaire du projet :

Demandeur RENITA (société qui introduit la demande auprès du service RENITA pour le Maître d'Ouvrage)	
Nom société :	
N°	Rue :
-	Localité :
Pays :	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	
E-mail :	

Projet :

Nom du bâtiment (projet) :				
N°	Rue :			
-	Localité :			
Commune :				
Type :				
Nouvelle construction	Mise en conformité	transformation	extension	Changement d'affectation
Catégorisation prévention d'incendie, CGDIS				
Pas concerné	En cours	Solution externe	DMO-interne	TMO-interne

Type de bâtiment :

☐	Immeuble résidentiel	☐	Structures d'accueil pour enfants scolarisés
☐	Immeuble à exploitation mixte	☐	Structures d'accueil pour enfants non-scolarisés
☐	Bâtiment administratif	☐	Établissements d'hébergements
☐	Salles de restauration	☐	Établissements de soins – Hôpitaux - CIPA
☐	Parkings couverts	☐	Établissements artisanaux et industriels
☐	Salles recevant du public	☐	Installations de natations
☐	Établissement de vente	☐	Chambres meublées
☐	Logements encadrés	☐	Autre :

Exploitant du bâtiment:

Nom société :	
E-mail :	
Téléphone :	
Personne de contact dans société :	
Nom :	Prénom :

Etude des niveaux :

Route de référence	Niveau géoréférencé	Hauteur dernier étage exploitable	Nbr. de sous-sols	Nbr. de niveaux hors-sol

Etude d'exploitation :

Unités destinées :	Surface (m ²)	
à des fins d'habitation ou mixte :		
à des fins d'activités commerciales :		
à des fins d'activités de bureau :		
à des fins de restauration		Nbr. restaurants > 50 personnes Nbr. restaurants < 50 personnes
à des fins de parking couverts		Nbr. totale d'emplacements :
à des fins de salle recevant du publique /salles de réunion		Nbr personnes :
à des fins de logement encadré		Capacité d'hébergement (personnes):
à des fins d'hébergement		Capacité d'hébergement (chambres):
à des fins d'Hôpital - CIPA		Nbr. de lits :
à des fins de natation		
à des fins d'accueil pour enfants scolarisés		Nbr. enfants :
à d.f. d'accueil pour enfants non-scolarisés		Nbr. enfants :
à des fins d'école fondamentale		Nbr. de classe:
à des fins d'école secondaire		Nbr. de classe :
à d'autres fins		

Remarques :

La présente demande de catégorisation est à adresser aux service RENITA du SMC renita.inhouse@smc.etat.lu

La réponse est à annexer à la demande d'autorisation pour la mise en service d'une installation de couverture à l'intérieur de bâtiments

Date : Signature Demandeur RENITA :

Notes explicatives :

La catégorisation d'un bâtiment dépend de plusieurs facteurs :

1) existe-il une obligation légale pour la couverture du bâtiment concerné ?

Si oui, l'obligation légale détermine l'usufruitier concerné :

si l'obligation légale est en relation avec la prévention d'incendie (prescriptions ITM), les usufruitiers concernés sont les services de secours (CGDIS) concernés

si l'obligation légale est en relation avec la sécurité publique, l'usufruitier concerné est la Police Grand-Ducale

si l'obligation légale est en relation avec un avis du Service national de la sécurité dans la fonction publique, SNSFP, la catégorisation est élaborée en collaboration avec le service compétent du Ministère d'Etat.

si l'obligation légale est en relation avec d'autres fins, les textes légaux déterminent l'usufruitier concerné

Dans le cas contraire :

La demande provient d'une organisation utilisatrice du réseau RENITA ; celle-ci doit catégoriser le bâtiment

La demande provient de la volonté du propriétaire dans un but spécifique ; c'est la finalité et son bénéficiaire principal qui devra déterminer la catégorie du bâtiment. Exemple : le propriétaire veut s'assurer que les agents de l'Administration des Douanes et Accises peuvent communiquer à tout moment et partout dans une partie de son bâtiment, c'est l'Administration des Douanes et Accises qui se prononce sur la catégorie de la couverture requise dans cette partie du bâtiment

2) quel est le mode de radiocommunication employé par l'usufruitier concerné à l'intérieur du bâtiment ?

L'approche opérationnelle et tactique de ou des usufruitiers concernés détermine la catégorie du bâtiment. Exemples :

Les agents de l'usufruitier concerné ont besoin d'une connexion permanente avec leur centrale des opérations ou avec d'autres utilisateurs en dehors du périmètre du bâtiment, les signaux du réseau RENITA terrestre devront être étendus vers l'intérieur du bâtiment ; l'usufruitier devra donc catégoriser la couverture nécessaire à l'intérieur du bâtiment comme «**TMO-interne**».

Les agents de l'usufruitier concerné qui opèrent à l'intérieur du bâtiment n'ont besoin que de garder le contact avec les agents qui se trouvent à l'entrée du bâtiment. Seule une organisation utilisatrice peut utiliser une tel installation; l'usufruitier devra donc catégoriser la couverture nécessaire à l'intérieur du bâtiment comme «**DMO-interne**».

L'usufruitier réalise une couverture par ces moyens propres donc aucune installation interne est requise; l'usufruitier devra donc catégoriser la couverture nécessaire à l'intérieur du bâtiment comme «**solution-externe**».